

Bureau de la présidence du conseil

10° ANNIVERSAIRE - OMBUDSMAN DE MONTRÉAL 21 mars 2013 - 16 h 30 À 19 h Hôtel de ville - hall d'honneur

ALLOCUTION

pour Harout Chitilian, président du conseil de la Ville

Salutations de circonstances :

M. Le Maire,
Me Johanne Savard,
Chers Collègues élus,
Directeurs de service,
Membres du Chantier sur la démocratie,
Membres des conseils consultatifs de la Ville,
Chers et distingués invités,

Nous sommes en effet réunis ici afin de célébrer le 10e anniversaire de la création du poste de l'ombudsman de Montréal par le conseil municipal.

Cette fonction de grande importance répondait à une demande de la société civile qui s'était exprimée en faveur de ce poste dans le cadre du Sommet de Montréal en 2002. Sans précédent dans aucune ville canadienne, la Ville de Montréal se dotait ainsi d'une instance neutre, impartiale et indépendante, chargée de veiller à ce que les citoyens reçoivent les services et les avantages municipaux auxquels ils ont droit et à ce qu'ils soient traités équitablement, avec justice et respect, par tous les employés et représentants de la Ville de Montréal.



Bureau de la présidence du conseil

Rappelons qu'en 1986, l'hôtel de ville avait déjà fait un premier pas en ouvrant ses portes aux citoyens qui pouvaient désormais profiter d'une période de questions lors des séances du conseil municipal. Qui sait si Montréal ne sera pas reconnue un jour comme l'Athènes des Amériques!

Mais, après avoir créé le poste d'ombudsman de Montréal, il fallait encore trouver la personne qui incarnerait cette fonction. Le choix s'est arrêté sur Me Johanne Savard qui est entrée en fonction le 17 novembre 2003 et qui a vu, depuis, son mandat être renouvelé à deux reprises par le conseil municipal de manière unanime. Nous pouvons la féliciter!

Venant du secteur privé, Me Savard a rapidement trouvé le ton et la place que devait prendre l'ombudsman de Montréal et a établi un véritable lien de confiance avec la population montréalaise et l'Administration publique montréalaise. En effet, elle incarne cette fonction avec vigueur, persévérance, intelligence et professionnalisme. Plus encore, depuis l'entrée en vigueur de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, le 1er janvier 2006, l'ombudsman y est ancré comme le recours de référence pour assurer le respect des valeurs et des engagements qui y sont énoncés, soit la reconnaissance des droits et des responsabilités, le respect de la dignité humaine, l'égalité, la justice et la tolérance, et la participation pleine et entière à la vie démocratique.

Chaque année depuis 10 ans, le président du conseil a le plaisir de déposer le rapport annuel de l'ombudsman. Le dernier déposé à la séance du conseil de ce lundi indiquait une augmentation des dossiers traités de 15 %. Cette augmentation incombe, entre autres, au déploiement proactif d'outils de communication dans plusieurs langues pour être connu par le plus grand nombre de Montréalaises et Montréalais. Chaque rapport comporte également une ou des recommandations et depuis 10 ans, 95 % de celles-ci ont été appliquées. Notons d'ailleurs que l'ombudsman de Montréal a innové cette année en déposant des copies sur clef USB de son dernier rapport annuel.



Bureau de la présidence du conseil

Comme vous le voyez, l'ombudsman de Montréal est bien plus qu'un protecteur du citoyen de dernier recours, c'est aussi l'exemple réussi d'une collaboration saine, impeccable pour le bien de Montréal et de tous ses citoyens quels qu'ils soient.

Au nom de tous les élus montréalais, je ne peux que souligner le travail exemplaire de l'ombudsman de Montréal et de son équipe et vous remercier pour votre grande contribution à incarner les vraies valeurs de la Métropole.

Bonne soirée.